

| | |
|--|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 1/8 |
| | Révision n°: 6 |
| PROLINGE POWDRE | Date : 25/11/2022 |
| | Remplace la fiche : 29/05/2018 |
| | 104006 |

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **PROLINGE POWDRE**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lessive de lavage en machine pour tous tissus

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Met Corr. 1, H290

Skin Corr. 1B, H314

Eye Dam. 1, H318

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: **GHS05**

Mention d'avertissement

: **DANGER**

Contient

: Méta-silicate de sodium, Percarbonate de sodium, Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide, Alcool éthyloxy.

Mentions de danger

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

| | |
|--|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 2/8 |
| | Révision n°: 6 |
| PROLINGE POUDRE | Date : 25/11/2022 |
| | Remplace la fiche : 29/05/2018 |
| | 104006 |

SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

| Identification | Nom | Classification | % |
|--|--|--|-------|
| INDEX : 011-005-00-2 CAS : 497-19-8 EC : 207-838-8 REACH : 01-2119485498-19 | CARBONATE DE SODIUM | Eye Irrit. 2, H319 | 30-60 |
| INDEX : 215-687-4 CAS : 1344-09-8 EC : 215-687-4 REACH : 01-2119448725-31 | DISILICATE DE SODIUM | Skin irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 | 10-30 |
| CAS : 15630-89-4 EC : 239-707-6 REACH : 01-2119457268-30 | PERCARBONATE DE SODIUM | Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 4 (oral), H302 Eye Dam. 1, H318 | 5-10 |
| CAS : 10213-79-3 EC : 229-912-9 REACH : 01-2119449811-37 | METASILICATE DE DISODIUM | Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 Met. Corr. 1, H290 | 5-10 |
| CAS : 157627-86-6 EC : 500-337-8 REACH : Exempté polymer | ALCOOL ETHOXYLE | Acute Tox. 4 (oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412 | 1-3 |
| CAS : 68411-30-3 EC : 932-051-8 REACH : 01-2119565112-48 | REACTION PRODUCT OF BENZENESULFONIC ACID, 4-C10-13-SEC- ALKYL DERIVS. AND BENZENESULFONIC ACID, 4-METHYL- AND SODIUM HYDROXIDE | Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412 | 1-3 |

Limites de concentration spécifiques

| Nom | Identification | Limites de concentration spécifiques |
|------------------------|--|---|
| PERCARBONATE DE SODIUM | CAS : 15630-89-4 EC : 239-707-6 REACH : 01-2119457268-30 | (10 ≤ C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (25 ≤ C < 100) Eye Dam. 1, H318 (25 ≤ C < 100) Acute Tox. 4 (Oral), H302 |

Informations sur les composants

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans le § 11.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau.

En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

| | |
|--|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 3/8 |
| | Révision n°: 6 |
| PROLINGE POUDRE | Date : 25/11/2022 |
| | Remplace la fiche : 29/05/2018 |
| | 104006 |

SECTION 4 : Premiers secours (suite)

En cas de contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

En cas d'ingestion

Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Effets aigus d'inhalation

Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets aigus de peau

Provoque une irritation cutanée.

Effets aigus des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Effets aigus de voie orale

Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Tous les agents d'extinction sont utilisables.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée n'est disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion

Non applicable.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Pour les non-secouristes

Équipement de protection

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Procédures d'urgence

Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Aucune donnée n'est disponible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

| | |
|--|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 4/8 |
| | Révision n°: 6 |
| PROLINGE POWDRE | Date : 25/11/2022 |
| | Remplace la fiche : 29/05/2018 |
| | 104006 |

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Des rince-œil de secours et de douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Conservé fermé dans un endroit sec et frais. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Matière(s) à éviter

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée n'est disponible.

Equipements de protection individuelle

Protection oculaire

Lunettes de sécurité bien fermées avec protection latérales (EN 166).

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié minimum (EN 13034). Equipement de type 6.

Protection des mains

Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent).

Protection des voies respiratoires

Bien ventiler.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée n'est disponible.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|----------------------------------|
| Etat physique | : Solide |
| Couleur | : Blanc |
| Forme | : Poudre |
| Odeur | : Parfumée |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée n'est disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée n'est disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée n'est disponible |
| Point d'ébullition | : Non applicable |
| Inflammabilité | : Aucune donnée n'est disponible |
| Propriétés explosives | : Le produit n'est pas explosif. |
| Limites d'inflammabilité | : Non applicable |
| Limites inférieures d'explosivité (LIE) | : Non applicable |
| Limites supérieures d'explosivité (LES) | : Non applicable |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammation | : Non applicable |

| | |
|--|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 5/8 |
| | Révision n°: 6 |
| PROLINGE POWDRE | Date : 25/11/2022 |
| | Remplace la fiche : 29/05/2018 |
| | 104006 |

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

| | |
|--|----------------------------------|
| Température de décomposition | : Aucune donnée n'est disponible |
| pH | : 11.1 (1 %) |
| pH solution | : Aucune donnée n'est disponible |
| Viscosité, cinématique | : Non applicable |
| Solubilité | : Eau : complètement soluble |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Aucune donnée n'est disponible |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée n'est disponible |
| Pression de vapeur à 50°C | : Aucune donnée n'est disponible |
| Masse volumique | : Aucune donnée n'est disponible |
| Densité | : 0.803 kg/l |
| Densité relative | : Aucune donnée n'est disponible |
| Densité relative de vapeur à 20°C | : Non applicable |
| Caractéristiques d'une particule | : Aucune donnée n'est disponible |

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Air humide.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Ne jamais mélanger à d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé.

| | |
|---|------------------------------------|
| Percarbonate de sodium (15630-89-4) | |
| DL50 cutanée | > 2000 mg/kg de poids corporel |
| Alcool éthoxylé (157627-86-6) | |
| DL50 orale rat | > 300 mg/kg |
| Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. And Benzenesulfonic acid, 4-methyl-and sodium hydroxide | |
| DL50 orale rat | 300 - 2000 mg/kg de poids corporel |
| DI 50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau.

pH 11.1 (1 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

pH 11.1 (1 %)

| | |
|--|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 6/8 |
| | Révision n°: 6 |
| PROLINGE POWDRE | Date : 25/11/2022 |
| | Remplace la fiche : 29/05/2018 |
| | 104006 |

SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Cancérogénicité

Non classé

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé

| | |
|---|--------------------------------------|
| Disilicate de sodium (1344-09-8) | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Peut irriter les voies respiratoires |
| Métasilicate de disodium (10213-79-3) | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Peut irriter les voies respiratoires |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Non classé |
| Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. And Benzenesulfonic acid, 4-methyl-and sodium hydroxide | |
| LOAEL (oral, rat, 90 jours) | 145 mg/kg de poids corporel/jour |

Danger par aspiration

Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Non classé.

| | |
|---|--------------------|
| Alcool éthyloxy (157627-86-6) | |
| CL50 poisson 1 | 1-10 mg/l |
| CE50 Crustacés 1 | 1-10 mg/l |
| ErC50 autre plantes aquatiques | 1-10 mg/l |
| Percarbonate de sodium (15630-89-4) | |
| CL 50 Poisson 1 | > 70 mg/l |
| CE50 Autres organismes aquatiques 1 | 4.9 mg/l waterflea |
| NOEC (aigu) | 2 mg/l |
| Alcool éthyloxy (157627-86-6) | |
| CL50 poisson 1 | 1-10 mg/l |
| CE50 Crustacés 1 | 1-10 mg/l |
| CEr50 autres plantes aquatiques | 1-10 mg/l |
| Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. And Benzenesulfonic acid, 4-methyl-and sodium hydroxide | |
| CL50 poisson 1 | > 1 (≤ 10) mg/l |

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

| | |
|--------------------------------------|---|
| Alcool éthyloxy (157627-86-6) | |
| Persistance et dégradabilité | Facilement biodégradable, selon le test OCDE concerné |
| Biodégradation | ≥ 90 % (mod. OECD 303A) |

| | |
|--|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 7/8 |
| | Révision n°: 6 |
| PROLINGE POUDRE | Date : 25/11/2022 |
| | Remplace la fiche : 29/05/2018 |
| | 104006 |

SECTION 12 : Informations écologiques (suite)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| PROLINGE POUDRE | |
| Potentiel de bioaccumulation | Non connu |
| Alcool éthoxylé (157627-86-6) | |
| Log Kow | < 4 |

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets/Produits non utilisés

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Code catalogue européen des déchets (CED)

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 1759

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN1759 : SOLIDE CORROSIF, NSA (métasilicate de disodium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 8

RID : Classe 8

IMDG : Classe 8

IATA : Classe 8



14.4. Groupe d'emballage

ADR : II

RID : II

IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Non

RID : Non

IMDG : Non

IATA : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementation UE

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

| | |
|--|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 8/8 |
| | Révision n°: 6 |
| PROLINGE POUDRE | Date : 25/11/2022 |
| | Remplace la fiche : 29/05/2018 |
| | 104006 |

SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE) : Etiquetage du contenu :

| Composant | % |
|--|--------|
| Agents de blanchiment oxygénés | 5-15 % |
| Agents de surface non ioniques, polycarboxylates, agents de surface anioniques | < 5 % |
| Azurants optiques | |
| TOCOPHEROL | |
| BHT | |
| Parfums | |

15.1.2 Directives nationales

Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

78 Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant

H290 : Peut être corrosif pour les métaux

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : § 2 à 9-11-12-14 à 16 + référence

Fin du document